

Image not found or type unknown



Indemnité d'occupation du logement après divorce

Par **jo1256**, le **20/06/2013** à **08:10**

Bonjour

Mon divorce est prononcé. Mon ex-épouse continue à occuper le logement familial et m'est donc redevable d'une indemnité d'occupation égale à la moitié d'un loyer.

La maison étant toujours meublée, l'estimation du loyer doit-elle tenir compte de la présence de ces meubles?

merci